Quarantième Année — N° 37 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 6 FÉVRIER 1895

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

NORD, PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
Autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Trois mois. . . 15 fr.
Le prix d'abonnement est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8 bis, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 18, — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 5 FÉVRIER 1895

L'ESPRIT NOUVEAU

Elle est bien vieille, cette formule, quoique n'ayant pas encore un an de date, puisqu'elle a été prononcée par l'honorable M. Spuller le 3 mars 1894. Mais si vieille qu'elle paraisse, et quels que soient les avatars qu'elle ait pu subir, après avoir soulevé les folles colères des uns, les vaines espérances des autres, réprouvée avec fracas par les habiles, bruyamment applaudie par les sincères, approuvée dans le secret par quelques sages, elle n'en répond pas moins à une nécessité politique et aujourd'hui, autant qu'hier, demain plus encore qu'aujourd'hui, tous ceux qui se préoccupent de rendre la République habitable à tous les bons citoyens reconnaîtront combien M. Spuller avait été, en la prononçant, clairvoyant et avisé.

C'est qu'il faut bien qu'enfin tout le monde avoue qu'en ordonnant aux catholiques d'accepter sans arrière-pensée les institutions démocratiques, Léon XIII a déplacé l'axe de la politique française. Par la fatalité des origines, par la communauté des traditions, surtout par l'imprévoyance de leurs chefs aux premières années du nouveau régime, les catholiques se trouvaient liés aux partis anticonstitutionnels. De leur côté, la plupart des républicains et des démocrates, en vertu d'une tradition non moins longue, étaient accoutumés à regarder l'Eglise comme l'ennemie de toutes les idées modernes. Et leurs discours et leurs projets contribuèrent à rejeter et à maintenir les catholiques dans l'opposition aux lois constitutionnelles.

En 1877 Gambetta prononça la fameuse formule: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Cette parole creusa davantage encore le fossé entre les catholiques et la République et je sais des catholiques qui, à partir de ce moment, se crurent en conscience obligés de ne plus donner leur voix aux hommes qui obéissaient à un pareil chef.

Que fut la conséquence de cet état de choses? C'est que toutes les mesures législatives ou administratives, que les convictions intellectuelles ou les passions sectaires inspirèrent contre l'Eglise, furent recouvertes aux yeux des populations du masque de l'intérêt constitutionnel. Tous les discours que l'on tenait au peuple peuvent se résumer en cette phrase triviale mais expressive : « Les curés sont contre la République ; pour soutenir la République, il faut taper sur les curés. »

Et quelques-uns, sincères en vouloir se donner des airs de modération, ajoutaient : « Le jour où les curés n'attaqueront plus la République, nous les laisserons tranquilles. »

Il y avait beau temps que les curés ne soufflaient plus mot et les tyranneaux de village les molestaient encore.

Mais voici que Léon XIII ordonne la soumission loyale aux lois constitutionnelles. Cette parole répondait aux vœux de bon nombre de prêtres et de catholiques; ceux-ci avaient beau s'interroger ils ne voyaient pas entre l'Eglise et la République l'opposition que l'on s'obstinait à maintenir. Après quelques mouvements, quelque tapage et quelques protestations, la parole de Léon XIII a été entendue et obéie et on peut dire qu'à l'heure présente les catholiques français sont dans leur ensemble aussi soumis à la forme républicaine qu'ils pouvaient lui être hostiles il y a une quinzaine d'années.

Les hommes clairvoyants des anciens partis républicains ont vu et signalé toute l'importance de cette évolution. Léon XIII a enlevé aux déclamateurs anticléricaux la plateforme de leurs discours. Le peuple ne comprend plus, maintenant que les curés sont républicains, que la République s'acharne à taper sur eux. Le peuple, attaché aux institutions républicaines, se separait en politique d'un clergé qui ne les acceptait pas. Mais aujourd'hui, comment justifier les mesures vexatoires contre l'Eglise ?

L'anticlericalisme a cessé d'être le tremplin électoral. Il ne suffit plus de crier contre l'Eglise pour être élu. Il faut trouver autre chose. Il faut réaliser enfin les réformes toujours ajournées. Les hommes qui sont au pouvoir doivent enfin faire voir s'ils sont capables de donner à la France un gouvernement positif, s'ils peuvent s'accorder sur quelques points. Il faut aboutir. L'ère des difficultés commence.

Laisser les curés tranquilles et faire des réformes positives et vraiment démocratiques, se servir du pouvoir, non pas *contre* une partie de la nation, mais *pour* toute la nation, gouverner en un mot, c'est la tâche qui s'impose aux dépositaires du pouvoir. Et c'est là tout l'« esprit nouveau ».

M. Spuller l'a vu avec une clairvoyance qui lui fait honneur. Dans un volume qu'il vient de publier ( ) et où l'on trouve le discours où fut prononcé ce mot désormais fameux, M. Spuller dit avec juste raison qu'il s'est donné pour mission d'être l'éducateur moral de son parti. Et il est vrai qu'il lui a fait entendre de justes et salutaires paroles. Déjà dans l'*Evolution de l'Eglise*, il avait fait voir que les hommes d'Etat de notre pays devaient suivre d'un œil attentif cette évolution pour modifier et leurs actes et leurs paroles.

Dans son discours du 3 mars dernier, M. Spuller insista davantage encore, avec l'autorité particulière que lui donnait sa qualité de membre du gouvernement. La préface du présent volume, qui a toute l'importance d'un livre, est tout entière consacrée à montrer la nécessité de l'esprit nouveau et à expliquer ce qu'il doit être. Catholiques et non-catholiques feront bien de lire ces pages d'une philosophie sereine, pleines de raison politique et animées d'un sincère amour du pays.

Les catholiques ont accepté sans arrière-pensée les conseils et les ordres de Léon XIII. Beaucoup d'entre eux, venus à la vie publique depuis quinze ou vingt années, souffraient de l'état de choses ancien; la parole du Saint-Père a été pour eux une parole de délivrance. Les autres ont volontiers déposé des armes qui étaient devenues très lourdes à leurs mains affaiblies. L'esprit nouveau règne pour nous, esprit de dévouement à la chose publique sous la forme démocratique qu'elle a revêtue, esprit de paix vis-à-vis des personnes, mais aussi esprit de justice qui exige non la faveur, mais au moins, à défaut de bienveillance, l'impartialité et le respect.

La meilleure preuve de l'existence de cet esprit parmi nous est l'accueil fait par le public catholique à deux livres de valeur bien differente mais tous deux animés, j'ose le dire, du même esprit d'amour du peuple et de générosité confiante dans l'avenir, l'*Eglise et le Siècle* par Mgr Ireland, traduit par M. l'abbé Klein, les *Lettres d'un curé de campagne*.

Les magnifiques discours du grand archevêque de Saint-Paul, les modestes lettres du petit curé de Saint-Julien ont été lus avec la même faveur dans les plus lointains presbytères. Et le jour où l'on pourra citer les lettres que ces livres ont inspirées, on verra quelle soif de vérités nouvelles, quelle ardeur de rajeunissement et de vie emplit l'âme des plus humbles de nos prêtres, comme ils aiment d'un *éxal amour* et l'Eglise, et la France, et la démocratie même.

Mais il faut que la démocratie soit autre chose qu'une guerre entre personnes, qu'une lutte de syndicats rivaux ou d'intérêts coalisés, il faut qu'elle soit un gouvernement, un gouvernement national. Et national, qu'est-ce à dire? c'est-à-dire qui gouverne non pour quelques-uns, où pour un parti, mais pour tous. Le pouvoir social doit être impartial.

Si ceux qui maintenant le détiennent se montraient impuissants à donner à la France un gouvernement impartial qu'elle réclame, ces réformes qu'elle attend, si, unis ou concentrés tant qu'il n'y avait qu'à faire la guerre à l'Eglise, ils ne pouvaient plus maintenant se mettre d'accord sur rien, il faudrait bien qu'ils passent la main, soit que — ce qui serait le plus désirable — des hommes nouveaux imposassent à la fois l'autorité de leurs vertus et de leurs talents et nous donnassent le gouvernement démocratique que nous attendons; soit que la foule elle-même, par lassitude et par désespoir, se jetât dans les bras d'un maître. Dans ce dernier cas, le meilleur serait que celui qu'on appellerait ne fût pas étranger aux traditions nationales.

Dans aucun cas l'Eglise ne peut sombrer ni les catholiques se désintéresser de ce qui arrivera. Ils ne feront rien pour précipiter la chute de qui que ce soit; ils se préteront de bonne grâce à toute les tentatives qui auront pour but d'établir en ce pays à la fois plus d'ordre, plus de justice, plus de liberté. Aucune entrave ne viendra d'eux. Ils ne demanderont en échange de leur concours que d'être un peu moins comprimés dans leurs œuvres et de n'être plus opprimés dans leur conscience.

Quant à une part du pouvoir, ils ne la demandent à personne, ils la prendront à leur heure et ils l'obtiendront, s'ils savent la mériter.

Ce faisant, les catholiques auront fait tout leur devoir. Si le régime démocratique fait une fois de plus banqueroute, ce ne sera pas eux qui en seront cause; la faute retombera tout entière sur ceux qui, ayant en main le pouvoir, n'ont su que l'user et s'user eux-mêmes. L'esprit nouveau loyalement accepté de part et d'autre a précisément pour but d'empêcher cette banqueroute de la démocratie, cette faillite républicaine. M. Spuller l'a admirablement compris; s'il en a proclamé la nécessité, ce n'est pas par tendresse pour l'Eglise qu'il continue encore à considérer comme une adversaire, c'est par amour pour les institutions républicaines. C'est aussi par amour pour ces nobles institutions que nous avons fait écho à la parole de l'ami de Gambetta; nous n'avons pas peur pour l'Eglise, mais nous craignons pour la République et pour la France.

Yves Le Querdec.

(1) *Au ministère de l'instruction publique*, 2e série, 1 vol, in-18. Hachette, 1895.

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 4 février. — Nous indiquions seulement samedi dernier que la situation politique s'assombrit de plus en plus. Nous avons profité de ces quarante-huit heures pour faire une enquête dans le monde le plus apte à éprouver et à traduire la vérité de cette information.

Chose bizarre, pendant que tout le monde s'accorde à reconnaître l'état précaire dans lequel nous nous débattons, tous ceux que l'on interroge veulent bien donner leur avis, mais entendent que leur nom ne sera pas prononcé.

Comme nous faisions part de ce fait à un vieux politicien : « Ce que vous me dites là, nous répondit-il, suffirait à me confirmer dans l'impression dont je vous ai fait part déjà et qui conclut à un état inquiétant de la chose publique. Nul ne sait ce qui se passera demain et chacun inquiet de l'avenir, ne veut pas se compromettre inutilement par des paroles qui, suivant le cas, pourraient être imprudentes. »

Que cette explication soit vraie ou non, nous n'en donnons pas moins ici quelques réflexions suggérées à divers par les circonstances que nous traversons.

Etat révolutionnaire

Voici tout d'abord l'opinion d'un modéré :

Je ne saurais autrement qualifier la situation où nous sommes qu'en l'appelant : état révolutionnaire.

L'incohérence du Parlement, la confusion continue des pouvoirs suffiraient à justifier mon dire; ce n'est toutefois qu'une impression, mais des documents ou des faits irréfutables l'établissent mieux.

Le dernier article de M. Reinach en faisait implicitement l'aveu quand il disait qu'il n'y avait plus une seule faute à commettre si ses amis voulaient éviter la débâcle. Le message de M. Casimir-Périer l'établissait hautement puisqu'il faisait le procès non seulement des hommes mais des institutions. Les aveux que l'ancien président de la République a faits à un de vos confrères n'établissent pas autre chose puisqu'il est avéré que les ministres eux-mêmes n'ont aucune défiance envers le chef de l'Etat. Enfin, à défaut d'autre élément, la situation budgétaire révèle combien le mal a grandi et a gagné l'administration elle-même.

Gros points noirs

Un autre honorable voyait à l'horizon politique de gros points noirs très inquiétants.

— « C'est d'abord la question de la révision, qui a pris d'énormes proportions et qui menace de se poser avant peu avec la dernière acuité. Elle a fait un chemin considérable. Personne, de bonne foi, ne peut dire que, de ce côté là, il n'y ait quelque chose à faire.

» M. de Vogüé, esprit très modéré et peu révolutionnaire, s'y faisait faire pour, au moment où M. Millerand démontrait la nécessité à la tribune et où M. Gauthier de Clagny demandait pour une proposition de cette nature une importante minorité. Aujourd'hui même, la commission d'initiative vient de se prononcer en faveur *de la prise en considération de cette proposition*. La révision est donc proche, inévitable, et à coup sûr la législature actuelle se verra dans la nécessité de la faire. Roehefort disait, hier, qu'il allait engager une campagne dans ce sens, et il y sera aidé par tous les organes de l'opposition.

Mais comment se fera-t-elle ? C'est là un autre point noir. A vrai dire, on sait de moins en moins, le Congrès se réunissant paisiblement à Versailles, discutant comme en 1884 avec J. Ferry sur un texte déterminé et se séparant tranquillement après. Si le Congrès seul est appelé à toucher à la Constitution, on peut être assuré qu'il sera plus que mouvementé et son avenir plus qu'incertain.

Reste une autre éventualité ; celle du coup d'Etat.

Conclusion

Nous ne parlons pas de la question extérieure, dont tous ceux que nous avons vus nous ont entretenus. Tous y trouvent un grave sujet de réflexions et d'inquiétudes. Les militaires ne s'en défendent pas. Nous savons que le passage du général Mercier à l'armée a été pour celle-ci un véritable désastre et c'est là l'opinion d'officiers compétents. Nous y ajouterons que lorsque M. Ribot proposa naguère au général Jamont le portefeuille de la guerre, celui-ci posa une condition *sine qua non*.

— « Oui, dit-il, mais à la condition que le gouvernement dépose le lendemain un projet de loi rétablissant le service de cinq ans. »

Cette parole en dit long. Nous n'insisterons pas. Du reste, un tel sujet demande à n'être effleuré qu'avec précaution. On peut dire toutefois qu'à la préoccupation visible du général Jamont, il faut ajouter l'état reconnu difficile de notre marine et les complications diplomatiques pendantes ou à venir.

L'autre jour encore, à la tribune, le ministre des affaires étrangères, *dans un langage plein de réticences*, avouait qu'une nouvelle difficulté s'était élevée en Afrique au sujet du Harrar entre l'Angleterre et nous. Que sera-ce au cours de l'expédition de Madagascar et au règlement du conflit sino-japonais ? La situation est fort grave.

LE VRAI MOTIF

Paris, 4 février. — Nous avons longuement causé tout à l'heure avec un des 23 sénateurs qui ont signé la protestation contre les funérailles nationales du maréchal Canrobert.

— Vous savez aussi bien que nous, lui disons-nous, que le maréchal n'a été ni un des conseillers, ni même un des confidents du Prince-Président, et qu'il n'a fait qu'obéir aux ordres du ministre de la guerre. Dans quel but avez-vous dramatisé son rôle ? Vos 22 collègues ne sont pas tous des sectaires. Pourquoi donc cette animosité contre un soldat glorieux et patriote qui compte tant d'exploits dans sa carrière militaire ?

— Mais les trois quarts d'entre nous n'avaient aucune animosité contre le maréchal, nous répond vivement notre interlocuteur. Nous avons même blâmé les outrages odieux, et, d'ailleurs, puérils, que M. Delpech a jetés à la mémoire du héros de Saint-Privat. Je dirai plus : il y a seulement un mois, nous n'aurions rien dit. Si nous avons fait la protestation en question, si nous avons poussé la Chambre à voter contre le projet Ribot, c'est que la démission de M. Casimir-Périer et ses attaques contre la Constitution ont donné un encouragement, un coup d'éperon aux plébiscitaires, fort nombreux en France. Les uns parlaient de coup d'Etat possible, les autres répétaient complaisamment la phrase qui a fait le tour de la presse : « On entend les pas d'un cheval ».

C'est pour essayer d'enrayer ce mouvement, c'est pour tâcher d'empêcher le coup d'Etat de demain que les vieux républicains ont saisi l'occasion de flétrir le 2 décembre.

Je suis de ces vieux républicains, de ces « vieilles barbes », qu'on raille en disant qu'elles voient des Césars dans tout général populaire. Si nous sommes méfiants, ombrageux, c'est que nous connaissons des leçons du passé et que nous connaissons bien ce pays. La France veut toujours un homme, c'est dans le sang. Nous prenons nos précautions.

— Si c'est dans le sang, vos efforts seront vains. Ce sera une seconde édition de la *précaution inutile*...

— Soyez tranquille, nous veillons au grain !

La lettre du Cardinal Rampolla

A LA « VÉRITÉ »

M. Eugène Veuillot, après avoir reproduit hier la lettre du cardinal Rampolla à M. Auguste Roussel, publie aujourd'hui la réponse faite à ce document par le rédacteur en chef de la *Vérité*, en l'accompagnant de longs commentaires Nous extrayons, de l'article de l'*Univers*, les passages suivants :

« Il y a beaucoup à reprendre dans cette appréciation ambiguë de la lettre du cardinal secrétaire d'Etat et peut-être faudra-t-il le faire ; mais rien ne presse et nous n'y tenons pas. Nous devons, d'ailleurs, espérer que les marques de sympathie dont des feuilles comme la *Libre Parole* et l'*Autorité* sont bienveillantes ou gênent une fois de plus la *Vérité*, achèveront d'éclairer celle-ci sur son devoir.

» Vous aviez dit à l'éminent secrétaire d'Etat : dois-je me reconnaître dans le journal ou dans les journaux dont le Saint-Siège dénonce les *tendances progressistes et d'abonnement* comme convrant *en réalité une ligne de conduite qui n'est pas celle que le Saint-Père a tracée* ? Et le cardinal, parlant au nom du Pape, vous répond : oui, vous devez vous appliquer ce blâme ; je ne vous ai pas nommé, vous ne vous êtes pas senti visé ; puisque vous m'interrogez, j'ai le regret de vous déclarer que si ces paroles ne vous atteignent pas seul, vous en êtes au moins particulièrement atteint.

» Est ce que je force la note en parlant ainsi ? Non; relisez la lettre du secrétaire d'Etat de Sa Sainteté et vous y trouverez ceci : « Le programme suivi par les » rédacteurs de la *Vérité* ne correspond en fait ni aux » *règles données, ni aux désirs exprimés par Sa Sainteté*. » Et *le fait* qu'ils n'ont point reçu *une parole d'approbation ou d'encouragement* du Saint-Siège aurait suffi » pour les avertir *de l'erreur* où ils se trouvent. »

» C'est votre propre traduction que nous reproduisons et l'on peut croire que le texte y est plutôt adouci que forcé. Maintenant vous pouvez ajouter que si vous êtes frappé, vous avez des amis qui le sont aussi. Nous n'avons garde de le contester, n'y voyant aucun inconvénient et n'en éprouvant aucun déplaisir. Seulement la justice nous dit de reconnaître et de constater que vous avez lei la grosse, la très grosse part.

» Nous croyons même que s'il n'avait pas paru nécessaire de vous avertir, aucun avertissement n'eût été donné aux autres feuilles religieuses plus ou moins dans vos voies. Et cette distinction, la *Vérité* la doit à ce fait qu'elle est sortie de l'*Univers*. Il y avait là pour elle une chance de force qui lui a valu d'attirer particulièrement l'attention de l'autorité suprême. Ce n'est pas tout profit que de se donner pour continuateurs de Louis Veuillot, quand on ne suit point toute *prescription, tout conseil* de Rome du pas et du cœur dont il les a toujours suivis.

. . . . . .

» Nous voudrions en rester là, mais il faut signaler une autre équivoque de la *Vérité*. La lettre du cardinal Rampolla, dit-elle, ne réprouve rien dans la partie de notre programme qui se réfère à la question sociale.

» En effet, elle n'y réprouve *rien*, puisqu'elle n'en dit mot; mais ce n'est pas le cas d'appliquer l'axiome : « Qui ne dit mot consent ». Depuis que l'Encyclique *Rerum novarum* a paru, le Saint-Siège a bien des fois fait connaître son sentiment sur les interprétations qu'elle a reçues. Or, ce sentiment a toujours été hautement, explicitement favorable à l'école sociale dont M. le comte Albert de Mun est, en France, le représentant le plus en vue et que l'*Univers* soutient de tout cœur. Sur ce terrain encore, la *Vérité* suit, en louvoyant, une autre voie. Elle aurait tort de chercher à se le faire dire expressément.

» Lorsque les deux principaux rédacteurs de la *Vérité* ont quitté l'*Univers*, les dissentiments qui les ont conduits où nous les voyons existaient déjà entre nous depuis longtemps. Je l'ai affirmé, ils l'ont nié; je l'affirme encore et je me tiens toujours à leur disposition pour établir que celui qui dit vrai, c'est moi.

» En attendant qu'ils sachent loyalement accepter ce loyal débat on se taire, je me permettrai de leur donner un conseil : vous avez débuté à bonne école, retrouvez-vous, rentrez dans le rang, obéissez sans ambages, parlez net, marchez droit. Alors vous pourrez encore vous dire ces disciples de Louis Veuillot. » Eugène Veuillot. »

EXPLOSION DE GRISOU

à Monteau-les-Mines

NOMBREUX MORTS ET BLESSÉS

Monteau-les-Mines, 4 février. — Un terrible accident est arrivé ce matin, à cinq heures, au puits Sainte-Eugénie : une explosion de grisou s'est produite.

Une explosion de grisou avait déjà eu lieu il y a environ vingt ans dans le même puits, appelé n° 1, alors puits des *Cinq Sous*. Des réparations importantes avaient été faites, et le puits Sainte-Eugénie était le plus beau de la concession.

Hier, à midi, un commencement d'incendie s'était déclaré dans une galerie du puits Sainte-Eugénie au voisinage d'anciens travaux. Les travaux de protection consistant en barrages destinés à empêcher l'arrivée de l'air frais sur le foyer d'incendie ont été commencés de suite et poussés aussi activement que possible.

On espérait être arrivé à circonscrire le foyer quand ce matin, à cinq heures et quart, une terrible explosion se produisit derrière les barrages, les démolissant et décimant les ouvriers qui y travaillaient.

Le sauvetage a commencé immédiatement. On a déjà retiré dix-neuf morts et dix blessés.

On craint que le nombre des morts n'atteigne quarante.

Aussitôt que le président de la République a eu connaissance de la catastrophe survenue à Monceau-les-Mines ce matin, il a chargé le commandant Lombard, officier de sa maison militaire, de se rendre sur les lieux pour transmettre aux familles des victimes l'assurance de sa sympathie. M. Félix Faure a remis au commandant Lombard une somme de 2,000 fr. qui sera distribuée à titre de premier secours.

De son côté, le ministre de l'intérieur a désigné M. Maringer, secrétaire de la direction de la sûreté générale, ancien sous-préfet de Louhans, pour aller à Monceau-les-Mines. M. Maringer distribuera des secours aux familles des victimes.

Le commandant Lombard et M. Maringer ont quitté Paris cette après-midi à deux heures quinze.

Le sous-préfet et le procureur de Châlon-sur-Saône sont partis pour Monceau-les-Mines.

Détails complémentaires

Paris, 4 février. — Nous avons demandé au secrétaire de la société de Monceau-les-Mines, dont le siège est à Paris, rue des Mathurins, des renseignements au sujet de la catastrophe qui s'y était produite.

Il nous a été répondu qu'aucune dépêche officielle n'était encore parvenue confirmant la sinistre nouvelle, mais un agent de la société a téléphoné à Paris que vingt-cinq mineurs auraient été tués, dix auraient été blessés et qu'il en resterait encore vingt-cinq dans le puits.

Le coup de grisou a eu lieu vers sept heures et demie, ce matin, au puits Sainte-Eugénie qui, il y a déjà longtemps se nommait puits Cinq-Sous, et qui ne perdit cette appellation que pour honorer l'impératrice Eugénie qui, à cette occasion, envoya de nombreux secours aux familles des malheureux mineurs morts au travail.

L'heure à laquelle l'explosion s'est produite était malheureusement celle à laquelle un très grand nombre d'ouvriers sont encore à la mine.

Par les chiffres des morts, des blessés et des restants, il apparaît que la catastrophe ne doit pas s'être produite dans un endroit où se trouvait une forte équipe et que le malheur à déplorer n'est pas aussi grand qu'il aurait pu l'être.

Trois accidents eurent lieu au puits de Sainte-Eugénie. Dans le premier, en 1867, on compta 84 victimes ; dans le second, en 1872, 40 ; et depuis dix-huit ans, il n'y avait plus eu d'accident, grâce aux mesures de précautions prises d'aération, de ventilation, d'aérage des galeries.

Cinquante deux mineurs étaient descendus ce matin dans le puits Saint Eugénie. Deux d'entre eux ont été retirés vivants. Les ouvriers qui sont encore à l'intérieur sont considérés comme morts. Le maître-mineur Boucher a été tué. L'écroulement considérable qui s'est produit retarde le sauvetage.

Des cadavres ont été retirés entièrement carbonisés et méconnaissables.

Des blessés, qui ont les os brisés et les chairs déchiquetées, poussent des cris affreux. Autour du puits se trouvent des amas de chair brûlée et de sang coagulé.

Plusieurs milliers de personnes entourent le puits. Les femmes et les enfants réclament leurs parents à grands cris et sanglotent. La consternation est générale.

Les travaux de sauvetage

Monteau-les-Mines, 5 heures soir. — Les travaux de sauvetage continuent. Les bennes se succèdent. Les blessés sont placés sur des voitures et conduits à l'hôpital ou chez eux, suivant leur état.

Les cadavres sont alignés sous un hangar; les familles viennent les reconnaître. On assiste à des scènes déchirantes : des femmes s'arrachent les cheveux en poussant des hurlements de désespoir, d'autres se pressent autour de la fosse, où elles veulent descendre de force: on les en empêche. Sept ou huit personnes sont là, rongées d'angoisses ou prostrées de désespoir; à mesure qu'on monte les blessés, les médecins leur donnent du lait pour calmer le feu qui brûle intérieurement ces malheureux.

Certains cadavres sont horriblement mutilés, ne formant qu'une plaie noire; d'autres ont les bras, les jambes carbonisés ; quelques-uns ne portent pas de blessures apparentes, ils ont été brûlés intérieurement ou asphyxiés. Tous sont recouverts d'une poussière noire.

Les autorités

Monteau-les-Mines, 4 février. — Le sous-préfet, le parquet et le service des mines de Chalon viennent d'arriver sur les lieux. Le personnel des ingénieurs et des ouvriers rivalise de dévouement pour opérer le sauvetage des victimes.

A la première heure, M. de Gournay, gérant de la compagnie des mines de Blanzy, MM. de Boisset, secrétaire-général, Mathel, ingénieur en chef et tous les ingénieurs étaient les premiers à organiser les secours : aussitôt que la catastrophe s'est produite, ils sont descendus dans la mine.

Les députés socialistes

Paris, 4 février. — L'accident de Monteau-les-Mines vient de provoquer l'intervention des députés socialistes.

Le groupe, en effet, a chargé M. Chauvière, un de ses membres, de partir immédiatement pour Monteau dans le but de se rendre compte de l'étendue et des causes du terrible coup de grisou qui vient de s'y produire.

Le délégué socialiste apportera, dans ce voyage, aux victimes, la somme de 500 francs, que le groupe avait souscrite pour indemniser le citoyen Jaurès de la retenue disciplinaire qui lui avait été infligée.

Le ministre des travaux publics

Paris, 4 février. — On annonce dans les couloirs du M. Dupuy-Dutemps compte partir pour Monteau-les-Mines demain à l'issue du Conseil des ministres.

Dans ce conseil seront examinées les secours à apporter aux familles des morts et blessés.

M. Dupuy-Dutemps procédera, à Monteau-les-Mines, à une enquête sur les causes de la catastrophe ; il visitera les blessés et les familles dont les membres ont été atteints et représentera le gouvernement aux obsèques des victimes.

LES CADAVRES

Monteau-les-Mines, 4 février. — Dans la matinée, on a établi une palissade autour de l'orifice du puits pour arrêter la foule qui est arrivée en masse dès la première heure sur les lieux du sinistre. La garde de cette palissade est faite par des gendarmes auxquels une consigne sévère a été donnée. Malgré cela, près de cette barrière, des scènes indescriptibles se produisent.

Les cadavres sont retirés du puits et déposés près du trou béant de la mine. La reconnaissance en est on ne peut plus émouvante. On ne laisse approcher les familles que par petits groupes, et quand une femme ou une jeune fille reconnaît son mari ou son frère, ce sont des cris et des sanglots déchirants.

A 8 heures ce matin, on venait de retirer un nouveau cadavre, lorsqu'une femme désolée s'est produite. Une jeune fille, reconnaît-elle son père, s'est jetée sur le corps carbonisé en disant à ses amies et a été prise d'une violente crise de larmes. On a dû l'emporter.

Presque au même instant, une pauvre femme âgée est tombée en syncope devant le cadavre de son mari.

La plupart des victimes sont dans un état pitoyable; les chairs roussies ont l'aspect tuméfié de viandes bouillies.

Les cadavres ont en général les bras relevés à la hauteur du visage qu'ils couvrent de leurs mains, dans l'attitude d'hommes qui veulent se préserver d'un danger qu'ils voient de près.

Quelques blessés sont déjà morts. On sait que les brûlures du grisou sont généralement mortelles.

M. de Gournay, gérant de la Compagnie et M. de Boisset, secrétaire général, se sont rendus dans la soirée chez les familles qui ont été éprouvées par la terrible explosion de ce matin. Ils ont distribué des secours aux infortunés.

Monteau-les-Mines, 4 février. — Le chômage le plus complet existe dans les chantiers, soit de jour, soit du fond. Le travail reprendra jeudi matin.

BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER

Cours précéd.	VALEURS	Comptant.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de clôture	Cours de clôture
103 10	3 0/0	...	...	103 22	103 17	103 27
103 ..	3 0/0	...	...	107 97	107 95	107 90
3820 ..	Banq. de France	...	...	3800	3820	3875 ..
...	Crédit Foncier.	...	...	...	...	...
728 ..	Banq. de Paris.	...	...	731	731	728 ..
911 ..	Crédit Foncier.	...	...	912	912	910 ..
822 ..	Crédit Lyonnais	...	...	825	820	821 ..
...	Crédit Mobilier.	...	...	...	...	...
1112 ..	Suez	...	...	1115	1110	1110 ..
1795 ..	Nord	...	...	1797	1790	1795 ..
...	Panama	...	...	...	...	...
3168 ..	Rio-Tinto	...	...	3175	3160	3170 ..
73 1/8	Chemins	...	...	73 1/8	73 1/8	73 1/8
87 50	Malines	...	...	87 60	87 50	87 70
25 3/16	Portugais	...	...	25 3/16	25 62	25 3/16
102 50	Mongrols	...	...	101 ..	101 ..	101 10
26 25	Syndicats	...	...	26 25	26 25	26 25
26 ..	Turc	...	...	26 62	26 60	26 60
683 ..	Hong-Kong Ottomans	...	...	683 75	680 61	681 25
128 ..	Lots turcs	...	...	128 ..	127 ..	127 ..
402 50	Russes consolidés	...	...	401 50	402 50	402 25
99 50	Russes nouveaux.	...	...	99 15	99 25	99 25
65 60	Russes Orient ...	...	...	65 70	65 70	65 65
818 ..	Autrichiens	...	...	818 ..	850 ..	818 ..
236 ..	Lombards	...	...	235 ..	235 ..	234 ..
105 ..	Nord Espagne.	...	...	105 ..	105 ..	107 ..
481 ..	Saragosse	...	...	478 ..	457 ..	480 ..
613 ..	Méridionaux ...	...	...	613 ..	...	613 ..
318 75	Rio-Tinto	...	...	318 12	316 92	318 50
112 75	Tharsis	...	...	112 25	112 25	113 50
198 75	Alpines	...	...	199 37	200 ..	201 25
200 ..	Rio-Tinto	...	...	...	...	...
598 ..	Impérial	...	...	601 ..	600 ..	601 ..
610 ..	Dynamite	...	...	630 ..	610 ..	632 ..
...	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
486 87	Tabacs turcs ...	...	...	486 87	487 50	486 87
...	Roubaix-T 1891	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	Fonc. nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Fonc. obligat.	...	...	...	...	...
...	Fédi	...	...	...	...	...
...	Nord obligat.	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Chinois	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or ...	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0 ...	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens.	...	...	...	...	...
...	Ville 1880	...	...	...	...	...
...	» 1888	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon...	...	...	...	...	...
...	Ville de Bombay.	...	...	...	...	...
...	Ville de Paris ...	...	...	...	...	...
...	Obligations	...	...	...	...	...
...	Actions	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncier ex 500 ..	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière.	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)...	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.) ...	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.) ...	...	...	...	...	...
...	Rethune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest 80	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig).	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv...	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 5 FÉVRIER

(*par fil téléphonique spécial*)

VALEURS	Compt	Cours précédent	VALEURS	Comptant.	Cours précédent
Lille 80, r. 400	...	148 ..	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	...	163 ..	Bains Hilofs..	...	349
» 68, r. 500	...	513 ..	Union ind. N.	...	450 ..
» 77, r. 500	...	505 ..	Gaz de Wazemm	...	540 ..
» 84, r. 400	...	495 ..	Ch. de fer Econ.	...	520 ..
» 85, 4/4...	...	495 ..	Denain Anzin.	...	512 50
» 87, r. 400	...	495 ..	Cambrésis..	315	315 ..
» 92, r. 500	...	503 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-T 1889	...	47 50	Anzin, 100 d.	..	3600
Roubaix 1893	...	437 50	Blanzy	..	4201 25
Amiens	...	119 ..	Bruay	..	1850 ..
Dep. du Nord	...	102 25	Bully-Grenay	2217	2250 ..
Tourcoing 1878	...	41 ..	Campagnac..	..	700 ..
Armentier. 86	...	108 ..	Carvin	..	13 0 ..
Douai